

comparution au tribunal sans les conclusions de la partie adverse

Par odale, le 19/11/2020 à 10:52

Bonjour,

Je reviens vers vous, aprés avoir envoyé ma lettre recommandée pour me permettre de débattre, a nouveau, lettre reçue le 18 octobre avec accusé de reception, auprés du Tribunal, dois-je m'inquiété car à ce jour je n'ai aucune réponse?

merci?